

L'Echo de la Diablée

La lettre d'information de la Commune de Réallon
Numéro 25 - Juin 2016

Le Mot du Maire

Chères Réallonaises,
Chers Réallonnais,

Le printemps est un temps fort de la vie de notre commune avec l'approbation des comptes administratifs qui nous permet de faire le bilan de l'année écoulée et le vote des budgets prévisionnels qui acte les projets à réaliser au cours de l'année 2016.

La rigueur budgétaire adoptée en 2015 nous a permis de présenter un compte administratif excédentaire tous budgets confondus et nous autorise à réaliser des travaux d'investissement. Je citerai les plus importants :

- la création de la station d'épuration du Mourrinas (sous le Villard) avec un réseau transfert des eaux usées des Gourniers, du Villard et du Camping, le maillage des réseaux en eau potable des Gourniers et du Villard.
- La mise en conformité des périmètres de protection des Gourniers (captage de Cuncuny), du Villard (captage des Fouents) et des Rousses (captage des Blancs).
- La construction d'une salle multi-activité à l'école des Rousses.
- La mise aux normes du bâtiment de la Mairie pour l'accueil des personnes Handicapées.
- L'étude portant sur l'aménagement du cœur de notre station. (le stationnement, la circulation, l'aménagement paysager)
- L'étude d'aménagement et de valorisation du site des Aiguilles de Chabrières avec ses Lapiaz.
- L'étude de faisabilité d'un sentier pour trottinettes et VTT partant du sommet du Télésiège des Aiguilles de Chabrières pour arriver au cœur de la station.

En 2016 le conseil municipal a validé le nouveau périmètre de la future communauté de communes autour du lac de Serre Ponçon. Il sera constitué des communes des anciennes communautés de communes de l'Embrunais et du Savinois auxquelles s'ajoutent les communes de Chorges et de Pontis (17 communes).

Cette solution nous permettra de développer les services à la population mais aussi de conforter notre développement économique et touristique.

Jean-Louis GLEIZE,
Maire de tous les Réallonnais.



Sommaire

▪ LE MOT DU MAIRE	1
▪ L'ACTION COMMUNALE	
- Travaux	2
- Urbanisme	3
- Ecole des Rousses	4
▪ ASSOCIATIONS	5
▪ DIVERS	8
▪ ETAT-CIVIL	10

L'action communale

Travaux

Assainissement Gourniers / Camping / Villard - Réseau transfert Eaux Usées et Station d'Épuration :

Travaux concernés :

Les réseaux de collecte des hameaux des Gourniers et du Villard, le réseau de transfert des Gourniers à la station d'épuration, l'évacuation des eaux de la baignade du Camping, la création de la station d'épuration du « Mourinnas » sous le hameau du Villard (type filtre planté de roseaux), divers travaux coordonnés (alimentation en eau de la station d'épuration, maillage des réseaux d'eau potable entre le Camping et le hameau des Gourniers, ...)

Nous avons obtenu des aides financières à hauteur de 70 % du montant de la dépense subventionnable sur la base de 850.000 € H.T. A cela s'ajoute la participation de la commune de Savines le Lac à hauteur de 30 % du coût H.T. des travaux relatifs à la réalisation du réseau de transfert (depuis les Gourniers jusqu'à la station d'épuration) et à l'évacuation des eaux de baignade du camping jusqu'à l'aval du captage d'eau potable de Savines le Lac. Cette participation, d'un montant d'environ 110.000 €, a été obtenue dans le cadre de la procédure en cours de mise en conformité des périmètres de protection du captage d'eau potable de Savines le Lac et notamment des prescriptions émises dans le rapport rédigé à cet effet par un hydrogéologue agréé.



Après consultation nous avons retenu le Groupement d'entreprises P.A.C. / ALLAMANO pour les réseaux et le groupement EPUR NATURE / ABRACHY pour la station d'épuration.

La réalisation des travaux a débuté en Juin pour se terminer en fin d'année.



Mise en conformité des captages de Cuncuny, des Fouents et des Blancs :

Un avant-projet a été établi par le bureau d'études CLAIE concernant la réalisation des travaux de mise en conformité des captages des sources destinées à l'alimentation en eau potable de Cuncuny, des Fouents et des Blancs. Ce projet s'inscrit en continuité de la phase administrative déjà réalisée par la Commune ayant abouti aux arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique concernant chaque captage.

A ce jour, la Commune souhaite réaliser les travaux liés à la mise en conformité des captages des sources de Cuncuny, des Fouents et des Blancs, appliquer les servitudes d'accès aux ouvrages d'eau potable, acquérir les parcelles incluses dans les périmètres de protection immédiate et appliquer les servitudes liées aux périmètres de protection rapprochée.

Aucuns travaux ne seront réalisés sur les captages du Chef-lieu (St Joseph) et des Méans (le Courron). Suite à des études réalisées, la municipalité a envisagé de réaliser le maillage des réseaux d'eau potable (les Gourniers, le Villard, le Chef-lieu et les Méans).

Le débit de la source du Villard est suffisant pour alimenter en eau de qualité l'ensemble des hameaux mais par mesure de sécurité, nous maintenons le captage des Gourniers.

A noter que l'eau du captage du Chef-lieu est souvent non conforme et que le débit du captage des Méans est insuffisant en période d'étiage du fait que l'Agence Régionale de la Santé nous impose de buser le canal à l'amont du captage. Celui-ci alimentait le captage en période d'étiage.

Le montant estimatif global de l'opération s'élève à la somme de 179.620 € H.T. et une aide financière a été sollicitée auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

En vue de la dévolution des travaux, une consultation a été lancée pour une réalisation des travaux en Septembre 2016.

Jean-Louis GLEIZE, Maire de Réallon.

Urbanisme

Procédure en cours – Affaire ROCHE

Cette affaire concerne une extension d'un chalet d'alpage en façade Nord et Est, réalisée en partie sur le domaine privé de la commune. Il y a eu un changement de destination du chalet d'alpage vers de l'habitat et une modification des façades du bâtiment.

Aucune autorisation d'urbanisme n'a été délivrée pour ces travaux.

Cette infraction a été constatée par procès-verbal le 16 février 2012 par le service contentieux de la D.D.T.

L'affaire a été jugée au Tribunal de Grande Instance de GAP le 21 mars 2013, M. ROCHE a été condamné à 500 € d'amende.

L'affaire a ensuite été portée devant la Cour d'Appel de GRENOBLE le 15 juillet 2014, M. ROCHE a été condamné à 2.000 € d'amende.

Enfin, l'affaire a été portée devant la Cour de Cassation, qui a déclaré le pourvoi de Monsieur ROCHE non admis et l'a condamné à verser une somme de 2.000 € à la Commune.

Ce dossier pénal étant arrivé à son terme, il va être notifié à Monsieur ROCHE un courrier lui rappelant le rejet définitif de son recours et l'application du jugement du Tribunal

Correctionnel de GAP du 4 avril 2013 ainsi que l'arrêt de la Cour d'Appel de GRENOBLE du 15 juillet 2014 avec mise en œuvre effective des mesures de restitution fixées et application des différents jugements (notamment le règlement des amendes et des sommes dues à la Commune).

Rappel autorisations d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Réallon est approuvé depuis le 31 mars 2009, il a succédé au plan d'occupation des sols (POS).

Le PLU est un document de planification du développement de l'ensemble du territoire communal, il régit les secteurs urbanisés, urbanisables, agricoles et naturels.

Pour être respectueux du PLU, il est impératif de déposer une demande de permis de construire ou de faire une déclaration préalable selon la nature et l'ampleur du projet.

Ainsi, toute nouvelle construction est subordonnée à l'obtention d'un permis de construire instruit par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.). Si vous avez un doute sur le type de demande à déposer, les services de la mairie vous informeront avec grand plaisir.

Ci-après, quelques éléments relatifs à la déclaration préalable :

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur, elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance.

Sont notamment concernés par une déclaration préalable les travaux suivants :

- **Travaux sur une petite surface (inférieur à 20 m²),**
- **Changement de destination sans travaux modifiant la structure,**
- **Travaux de ravalement.**

Démarche à entreprendre par le pétitionnaire :

- Constitution du dossier avec imprimé CERFA de déclaration fourni par les services de la mairie ou téléchargeable sur internet.
- Dépôt du dossier à la mairie.

L'instruction de la demande est faite par les services de la D.D.T. qui donnent un avis. Le Maire examine cet avis et valide la décision finale.

Il est à noter que les clôtures, la construction de murs sont également assujettis à une réglementation.

Patrick ELIE, Vice-Président de la commission Urbanisme et Environnement.

Mais qu'arrive-t-il à nos mélèzes ?

Depuis la fin mai, une partie des mélèzins de la commune prennent une couleur rousse peu habituelle.

Le responsable de ce roussissement est un papillon : la tordeuse grise du mélèze (*Zeiraphera diniana*) dont la chenille vit aux dépens des aiguilles de l'arbre.



Pas d'inquiétude ! Même si l'insecte détruit toutes les feuilles de l'arbre, celui-ci survivra et formera au cours de l'été un nouveau feuillage.

Les attaques de la tordeuse grise se renouvellent tous les 8 à 9 ans, sans doute depuis des millénaires. C'est un cycle naturel et normal, bien connu des scientifiques et des forestiers.

Franck MAHOUY, Vice-Président de la commission Agriculture, Forêt et Pastoralisme.

Animations estivales :

Voici les dates d'animations prévues sur la commune :

le 09/07/2016 : fête patronale au camping de l'Isclé,

le 14/07/2016 : Amontagnage Chargès,

le 07/08/2016 : fête du pain,

le 11/08/2016 : loto station,

le 17/09/2016 : foire aux bestiaux.

Léa PEYRON, Vice-Présidente de la commission culture, patricmoine, animayion, communication et affaires sociales.

Ecole des Rousses

La vie de l'école des Rousses tient à cœur à de nombreux acteurs et s'il n'est pas toujours facile de s'adapter à des contraintes parfois changeantes, réjouissons-nous que l'objectif essentiel reste pour tous l'épanouissement des enfants. La fête de l'école qui s'est tenue vendredi 1^{er} juillet fut la preuve une fois de plus de l'accomplissement de cet objectif grâce à l'implication de tous.

Bravo aux enfants, principaux acteurs de cet événement. Merci aux encadrant(e)s qui les ont accompagnés tout au long de l'année, et à l'association des parents d'élèves pour son implication dans l'intendance et la vie de l'école en général.



Les évolutions prévues pour la rentrée 2016/2017 sont nombreuses et concernent tout d'abord les effectifs qui atteindront une trentaine d'élèves.

Concernant les locaux, des investissements importants seront effectués durant les congés d'été pour la modification du préau existant aménagé en salle multi-activités, la mise aux normes de l'accès de l'école aux personnes handicapées et le remplacement de la chaudière. Ces travaux sont financés avec le concours de fonds régionaux, une participation de la part du Conseil Départemental est également en attente de réponse.

S'il existe encore des incertitudes quant aux délais de réalisation, les travaux démarreront prochainement et nous informons les riverains utilisateurs du parking de l'école que celui-ci sera indisponible durant la période de travaux.

Les Temps d'Activité Périscolaire issus de la dernière réforme sont également en évolution. Suite à la défection de l'association des pirates du lac en début d'année, Sandrine Charriot a accepté d'assurer l'intérim pour un temps mais au vu des difficultés de recrutement rencontrées par le SIVU depuis le début de la mise en place de la réforme,

les dernières réflexions en Comité de suivi du Projet Educatif Territorial ont amené une nouvelle proposition d'organisation. Dans la logique de valoriser les ressources humaines locales et de sécuriser le recrutement du poste de Directeur, Maryline (ATSEM) a accepté de prendre la responsabilité de la Direction des TAP avec engagement de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Le Comité de pilotage du PEDT a par ailleurs proposé de déplacer les horaires des TAP en conservant l'objectif « d'allègement » de la semaine pour les enfants en groupant les horaires sur deux journées cibles : le mardi et le vendredi de 15h à 16h30 encadrés par Sonia Molina et Maryline. Espérons que cette nouvelle organisation issue d'un consensus ne soit pas mise à mal par des considérations administratives et reçoive l'aval de l'inspection académique pour la modification des horaires.

Pierrick GRANGE,
Vice-Président du SIVU Réallon –Saint-Apollinaire.

Associations

Club le Mourre Froid

Le programme des activités du club pour 2016 :

- le 22 janvier la galette des rois à la salle de la mairie avec la projection de photos prises lors des diverses manifestations.
- les après-midi « récréatifs » à la salle de la mairie (en principe tous les quinze jours en période hivernale. A compter du mois de juin cette activité est suspendue : c'est jardinage ...)
- le mercredi 9 mars Réunion des Présidents à GAP.



➤ le 18 mars l'assemblée générale du club à la salle de la mairie suivie d'un repas au restaurant le Mélézin aux Gourniers. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

➤ du 29 mars au 1^{er} avril 2016 découverte de la côte Adriatique - 4 adhérents participaient à ce voyage

➤ le 5 avril réunion « RS distribution » avec la présentation de produits et le repas au gîte des 3 cols, offert par la société. Nous étions 25 adhérents à participer à cette journée.

➤ le jeudi 7 avril - Fête de l'amitié à ESPINASSES (aucun adhérent n'a participé)

➤ le 11 avril 2016 - ITER - CADARACHE - 4 adhérents du club ont participé à ce 3^{ème} voyage organisé par la fédération départementale.

➤ le 12 mai sortie à la filature du Valgaudemar à SAINT FIRMIN

Nous étions 20 personnes à participer à cette matinée agréable et instructive ainsi qu'au repas servi au café du Midi.



Le Groupe



La réalisation des pelotes

➤ du 17 au 19 mai 2016 - régionale de pétanque à CHORGES - 2 équipes (1 mixte - classée 7^{ème} sur 28 équipes - et 1 féminine) participaient à cette rencontre.

➤ le jeudi 26 mai journée de la forme et du plein air à SAINT LAURENT DU CROS. 5 équipes pour les 5 km représentaient le club avec un classement plus qu'honorable puisque 2 équipes de REALLON : Georges, Jean, Maurice et Alain, Marie-Claude, Francine se classent respectivement 1^{er} et 2^{ème} au classement général.



Equipe première - Equipe seconde

➤ le 7 juin - Boules lyonnaises à LA SAULCE (aucun adhérent du club pour cette rencontre)

➤ le vendredi 17 juin - départementale de pétanque à SAINT ETIENNE EN DEVOLUY

➤ du 13 au 19 juillet - croisière sur la Garonne (les inscriptions sont terminées)

➤ sur les chemins de Compostelle (date non fixée) - marche organisée par les Alpes de Haute-Provence à ANOT

➤ le 16 septembre - challenge inter-club de pétanque à la station de REALLON

➤ du 14 au 17 novembre - escapade en Andorre

Une petite pause pour juillet et Août ; ce sont les vacances avec les enfants, les petits enfants, le jardinage... Bon été à toutes et à tous et au mois de septembre avec pour commencer, le challenge du Mourre Froid le 16 septembre à la station de REALLON. Venez nombreux.

Annie GLEIZE,
Présidente du club le Mourre-Froid

La gym Yoga-Pilates à Réallon

Mardi de 18h à 19h30 à la Mairie de Réallon

Une séance de Yoga-pilates en plus de tonifier et assouplir votre corps, vous apportera détente et bien-être ainsi qu'une sensation d'apaisement mental.

Le yoga est la discipline idéale pour améliorer sa souplesse, vous prenez conscience de ce que vous ressentez et la pratique apporte vitalité et paix intérieure.

La méthode pilates permet de renforcer et tonifier son corps grâce à une respiration spécifique accordée à des mouvements qui feront travailler les muscles profonds du corps. Ceux-ci permettent d'améliorer sa posture et de résoudre ses problèmes de dos et autres.

Les deux disciplines sont parfaitement complémentaires, elles conviennent à tous les publics, sont sans danger car non violent pour le corps, mais avec un réel travail de tout le corps.

Horaires des cours : Mardi de 18h à 19h30 à la Mairie de Réallon.

Renseignements : Isabelle Stel 06 86 26 35 26 ou Sport Loisirs Embrunais :

cs.bocquet@wanadoo.fr

Patrimoine en Réallonnais

Une nouvelle décennie pour patrimoine en réallonnais !

2016 signe le début d'une ère nouvelle pour Patrimoine en Réallonnais ! Passées les festivités qui ont marqué notre dixième anniversaire, s'interroger sur notre vie passée, et à venir paraît utile, sans tirer gloire de notre longévité.

Le nombre d'associations qui ont du mal à perdurer, suite à de bons et loyaux services (sur notre commune comme ailleurs), peut intriguer ! Raison de plus de s'interroger sur les difficultés potentielles afin d'éviter les écueils. Notre vie associative est d'autant plus délicate qu'elle est en lien avec l'intérêt collectif et contribue, très modestement, au développement de la Commune. Notre activité n'est donc pas un simple partage d'activités ludiques, ce qui la rend plus délicate !

Une personne isolée peut difficilement réunir seule les qualités que suppose la défense de l'intérêt collectif. C'est la force d'une association d'essayer d'y parvenir. Son autorité tient au nombre de ses adhérents. L'union fait la force, et de plus l'union donne force ! Le partage des tâches entre membres actifs, le contrôle mutuel réciproque entre eux, la stimulation du groupe favorise les bonnes volontés... ! L'obligation de valoriser l'intérêt collectif est un facteur de richesses individuelles. Cette expérience favorise l'entente entre membres. Travailler ensemble suscite un certain dépassement de soi avec obligation de modestie. Loin de moi l'idée de glorifier notre action sous prétexte qu'elle a su perdurer dix années de suite. Nous sommes soumis aux mêmes problématiques que toutes autres associations mais il est probable que le nombre des adhérents, la qualité de nos objectifs et l'effort de renouvellement des membres actifs... ont eu raison des épreuves. On n'est jamais à l'abri d'où la nécessité de pointer les obstacles pour mieux les prévenir.

La difficulté de nos tâches mérite cependant d'être esquissée. Les efforts requis pour parvenir à leur réussite sont parfois surprenants. Ecrire un livre comme celui des ardoisières en Embrunais et Savinois requiert une quantité de travail impossible à imaginer. Si l'ignorance des difficultés permet d'oser se lancer, la pleine conscience peut paralyser... Réunir les renseignements, consulter les archives, collecter, rédiger, mettre en forme, aller à la pêche aux photos, les mixer au texte,

confronter, mettre en page, éditer, relire et tout revoir à la faveur de nouveaux éléments qui jaillissent à tous moments en fin de parcours, voilà de quoi décourager les plus téméraires ... Merci Eliane et Michel d'avoir surmonté l'épreuve.

Autre exemple parmi les activités 2015, la valorisation des terrasses de Réallon en aval du chef lieu avec pour objectif de créer une boucle pédestre qui emprunte le GR 50 depuis le chef lieu suivie de la remontée du Maou Riou avec retour au pied de l'église. Voilà qui complète l'aller-retour au Fort et le sentier botanique des Gourniers. Ainsi le touriste pourrait disposer de plusieurs randonnées familiales s'enrichissant l'une l'autre. La neige ne sera pas toujours au rendez vous ! Les sentiers seront toujours porteurs de réussites, tels ceux de Compostelle, Stevenson

La mise en place d'un tel projet passe par de nombreux stades : prise de conscience de son intérêt général et patrimonial, nécessité d'un repérage sur le terrain en vue d'un tracé sur le cadastre, autorisations diverses, information en mairie pour faciliter les demandes de subventions, sensibilisation de l'opinion publique en vue de son acceptation, formation aux techniques des pierres sèches, inventaire des difficultés pour juger des responsabilités à attribuer (associations ou professionnels), autorisation des propriétaires de terrains, interventions sur les portions de murets sans difficulté, recherche des bonnes volontés pour encadrer l'association des jeunes du 'Contact Club' prêts à apporter leur aide (fourniture de matériel / formation et conseils sur le tas ...) Etc

Fin septembre, deux jours de formation « pierres sèches » encadrés par le Gabion sont prévus à l'initiative du Parc des Ecrins en vue d'apprendre à restaurer les murets. Chaque Réallonnais doit se sentir invité à ce stage gratuit dans la mesure des places disponibles. Une vraie aubaine ! (Prière de téléphoner à Jean Suire : 06 61 22 50 32)

Il est bon de noter que la face cachée de nos actions est loin d'être la plus facile, c'est souvent la plus ingrate ! Citons pour exemple les démarches de mise à disposition du marabout à la station de ski, celles liées à l'avarie du matériel, la course aux experts, la détermination des responsabilités pour aboutir enfin à une indemnité accordée par notre assureur. Au final le matériel a pu être réparé ! Voilà de quoi user jusqu'à la moelle les plus acharnés.

Par chance des activités plus sympathiques ont meublé l'année. Ainsi la fête anniversaire au Lacas s'est bien déroulée malgré la pluie preuve que l'énergie est source de succès !

La mise en place de la souscription pour la sauvegarde de la tour carrée du Fort est également un succès. Les résultats sont très encourageants. Nous espérons une conclusion favorable d'ici peu ! Ainsi chacun peut apprécier l'efficacité du flyer d'incitation aux dons ; flyer édité par toutes les associations réallonnaises, toutes participants à l'effort de diffusion. Les sponsors ont également répondu présents (Crédit Agricole 10.000 €, notre ancien sénateur Pierre Bernard Raymond 3000€, notre député Joël Giraud 8000€). Nous les en remercions au nom de tous. Encore un grand merci à tous ceux qui ont souscrits à titre personnel. Votre participation vaut à nos yeux celle des urnes !

L'été prochain une grande fête costumée « Pain et Patrimoine » est prévue le 7 août aux Gourniers. Un beau programme avec force musique, conférences et démonstrations, celle des Radeliers de la Durance en particulier. Voilà de quoi attirer de nombreux artisans et inciter chacun à alimenter le « Vide grenier » !

Avec le printemps dépoussiérons les vieux costumes !

Jean SUIRE,
Président de Patrimoine en Réallonnais

Divers

LE SAVEZ-VOUS ?

Il existe dans les locaux de la Mairie, une bibliothèque municipale.....

Celle-ci est alimentée par la Bibliothèque Départementale de Prêt, 2 fois par an. Un bibliobus nous rend visite en mai et en octobre ; il nous apporte une centaine de livres nouveaux pour adultes et enfants, renouvelés à la visite suivante.

Outre des ouvrages de connaissance des Hautes-Alpes, nous disposons de romans, de récits de type « terroir », de policiers, et de bandes dessinées.

Il est, également, possible de demander des ouvrages particuliers : ceux-ci seront apportés par une « navette » qui nous rend visite chaque mois.

Et plus notre bibliothèque sera fréquentée, plus la centrale de Gap nous proposera de grandes quantités d'ouvrages.

Actuellement et depuis un an, elle est ouverte chaque **mercredi après-midi de 14 h 30 à 17 heures** environ, et un peu plus tard en cas de grande affluence !!!!

Ce service municipal ne demande qu'à progresser pour vous proposer plus de lectures personnalisées sur des thèmes qui vous intéressent ; seule votre présence peut encourager son développement vers des activités plus conviviales réunissant ceux que la lecture passionne.

Au plaisir de vous y accueillir.

Marie LEPREVOST



Repas des Aînés

Tous les ans, à l'approche des fêtes de Noël, la Municipalité réunit les aînés de la Commune autour du traditionnel repas de fin d'année.

Afin de tenir compte de l'évolution démographique de la Commune et du contexte économique, la Municipalité a souhaité clarifier et redéfinir les conditions de participation à ce repas.

Il faudra à l'avenir être âgé de 62 ans minimum et avoir sa résidence principale à Réallon pour y être invité.

Pour les personnes qui jusqu'à présent étaient conviées, il n'y aura aucun changement, ces modifications s'appliqueront seulement aux nouveaux inscrits.

Il sera toujours possible de faire participer des amis qui bénéficieront des conditions tarifaires accordées à la Commune.

La Municipalité souhaite ainsi conserver ce moment festif et convivial apprécié de tous.

La Mairie de Réallon souhaite mettre en place une liste de diffusion par mail, afin de pouvoir informer la population plus rapidement sur la vie de la commune (réunions publiques, animations, ...)

Si vous souhaitez vous inscrire sur cette liste, merci de nous envoyer votre adresse mail, à l'adresse mail de la mairie : reallon.mairie@wanadoo.fr

Un nouveau-né à Réallon

Je suis un jeune faon, Bamby de mon vrai nom, né il y a quelques jours au début du mois de Juin. J'ai désobéi à ma maman qui ne souhaitait pas que je traverse la RD au lieu-dit la Croix de St Roch aux Méans. Un automobiliste a bien failli m'écraser.

Je me suis blotti dans l'herbe à l'aval de la route et j'ai crié très fort pour appeler à l'aide maman. Je vous conseille de ne pas me toucher, ma maman qui ne reconnaîtrait pas mon odeur, m'abandonnerait dans la nature.



Pour le bien-être de tous, il est rappelé aux propriétaires de chiens, que ces derniers ne doivent pas se promener librement sur la voie publique notamment pour une question d'hygiène et de sécurité. De même leurs aboiements peuvent gêner le voisinage. Merci de bien vouloir veiller sur eux afin de respecter notre cadre de vie.

Location d'un appartement communal meublé au Chef-Lieu.

La Commune de Réallon dispose d'un appartement meublé libre à la location :

Cet appartement est situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école de Réallon et comprend :

Un séjour - cuisine avec un coin nuit en mezzanine, une chambre, une salle d'eau, un wc.

Loyer : 350 euros par mois + charges.

Pour toute information complémentaire ou si vous souhaitez faire acte de candidature, vous pouvez contacter :

Mairie de Réallon : Tél : 04.92.44.23.93

Mail : reallon.mairie@wanadoo.fr



Recensement militaire.

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

lepetitoiseau.fr



Tout nouveau tout beau, grâce au site Internet lepetitoiseau.fr, vous trouverez la réponse à votre question "Que faire ce week-end autour de moi ?".

Aussi, l'atout majeur du site est de faire le lien entre les animations et l'activité commerciale située aux alentours.

LePetitOiseau affiche et géolocalise toute activité commerciale lorsque celle-ci se situe à proximité d'une animation, d'un lieu touristique ou d'une activité de loisirs sélectionnée par un internaute sur LePetitOiseau.fr.

L'idée est de maximiser l'impact de l'offre de divertissement auprès des artisans, commerçants, hébergeurs, producteurs ou prestataires de loisirs de proximité.

Le site s'adresse à tous, résidents du département et vacanciers. Sur lepetitoiseau.fr, cherchez, trouvez et profitez !

Tout le 05



Entièrement et uniquement consacré au département des Hautes-Alpes, toutle05.fr est unique en France et a pour vocation d'être le portail de notre département et de se positionner comme une vitrine pour tout ce que les

Hautes-Alpes compte d'entreprises, de commerces, d'association ou d'établissements publics afin d'apporter à chaque internaute (haut-alpin ou visiteur) tout ce dont il peut avoir besoin.

Hormis les informations de chaque établissement, toutle05.fr apporte un service supplémentaire puisqu'on y trouve tous les événements ou manifestations se déroulant dans le département. Et toutle05.fr est traduit en 5 langues (Anglais, Allemand, italien, Hollandais et Chinois) pour que chaque visiteur étranger puisse profiter de tous les attraits des Hautes-Alpes.

Inauguration d'un dépôt de pain à Réallon village.

Jeudi 4 août à partir de 18h

A cette occasion Raphael Voinet boulanger des Puy
vous propose une dégustation de sa production

06.76.74.92.94

Chez André Le bourhis Charrière des voutes.

Inscription sur les listes électorales :

Une aire d'aigle royal à Réallon

Pour la seconde année, un des deux couples d'aigles royaux a choisi de nicher dans une aire relativement facile à observer depuis le sentier, à une demi-heure environ de marche du hameau des Gourniers. Un spectacle quotidien pour les passionnés. Rendez-vous les 7 et 14 juillet avec un garde-moniteur du secteur pour une observation commentée !

Cette année les oiseaux ont été suivis par les gardes-moniteurs du Parc, mais aussi par Jean-Marie Geffrin, un naturaliste embrunais passionné.

C'est ainsi que, le 24 mars, les oiseaux ont été observés en train de couvrir...

Les deux nouveaux nés se portent bien, l'un est plus petit que l'autre et prend parfois quelques coups de becs par son aîné !



Aiglons aux Gourniers - © Jean Louis Fremeau

"L'avantage de ce site, outre sa facilité d'observation, c'est que l'on ne dérange pas les oiseaux" souligne Mireille Coulon, garde-monitrice du secteur.

"Il est important de rappeler que le dérangement des espèces protégées constitue une infraction. Aussi, nous vous invitons donc, même pour les photographes, à ne jamais vous approcher d'une aire d'aigle royal".

Parc National des Ecrins.

Si vous venez d'avoir 18 ans ou que vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins prévus en 2017, vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre Commune, sous réserve que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée défense et citoyenneté.

Pour s'inscrire sur les listes électorales il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civils et politiques,
- avoir son domicile réel dans la Commune ou y habiter depuis 6 mois au moins, ou figurer pour la 5^{ème} année au rôle d'une des contributions directes communales.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter pour les élections municipales et européennes, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence. (si vous voulez voter pour les municipales et les européennes, vous devez vous inscrire sur deux listes différentes).

Etat Civil

Décès :

Toutes nos condoléances aux familles de :

Andréa PEYRON, décédée à Savines Le Lac le 13 janvier 2016.

Marcel MARSEILLE, décédé à Embrun le 6 février 2016.

Louise SALVA, décédée à Embrun le 18 mars 2016.

Yvonne PEYRON, décédée à La Fare-en-Champsaur le 22 mars 2016.

Charlotte PEYRON, décédée à Embrun le 1^{er} mai 2016.

Julien GLEIZE, décédé le 22 juin 2016 à Marseille.

Eulalie MARSEILLE épouse OLLIEU, décédée à Gap le 3 juillet 2016.

Le Jour de la Nuit

Consciente des effets de la pollution lumineuse sur les écosystèmes nocturnes, le paysage, le ciel étoilé et notre santé, et voulant être acteur de cette soirée de sensibilisation, la commune de Réallon a décidé de s'engager et de participer à la huitième édition du Jour de la nuit, qui se tiendra le 8 octobre prochain.



Afin de découvrir ou redécouvrir le temps d'un soir les charmes d'une nuit préservée de toute pollution lumineuse, cette participation prendra la forme d'une extinction symbolique de l'éclairage.

L'éclairage public sera donc éteint sur toute la commune les nuits du 6 octobre au 11 octobre 2016.

Station étoiles

Voyage à ciel ouvert avec l'association Copernic

Montée nocturne en télésiège le jeudi soir à 20 heures

- Première étape à 1750m**
Lever de rideau sur la voûte céleste
Olivier accompagnateur naturaliste vous initiera au monde des étoiles.
Possibilité de restauration : soupe au pistou, tartine et dessert
12 € sur réservation au restaurant d'altitude le Bacchus.
- Deuxième étape à 2135m**
observation du ciel autour d'un thé animée par l'association COPERNIC
Plus qu'une simple observation stellaire, Sylvain, un astronome vous embarquera pour un voyage à travers les constellations, les planètes et les galaxies. Descente du sommet
à 23 h 30 pour un retour station à minuit.

Tarifs

- De 18 à 65 ans : **20 €**
- Moins de 18 ans et plus de 65 ans : **15 €**

Prévoyez un vêtement chaud et des chaussures fermées.

Nocturne astronomie sur réservation uniquement
04 92 44 29 09

télesièges panoramiques

Serre-Ponçon vue d'en haut de 1560 à 2115 m

Ouverture les mardis, mercredis, jeudis et dimanches du 10 juillet au 28 août

Montées de 10h à 15h30.
Dernière descente du sommet à 16h30.

tarifs été 2016

En journée	1 Télésiège	2 Télésièges
Adultes	6,00 €	10,00 €
Seniors +65 ans	6,00 €	8,50 €
De 10 à 18 ans	5,00 €	8,50 €
De 5 à 10 ans		3,00 €
Nocturnes adultes	20,00 €	
Nocturnes -18 ans/+65 ans	15,00 €	

Tarif préférentiel (sur présentation des tickets d'entrée) :
Muséoscope, Parc animalier de serre-ponçon, Carline & Chloro'fil

Parc National des Ecrins
Aiguilles de Chabrières 2400m
Les Gourmiers Réallon village
C'EST ICI
Réallon Station
Embrun
Chorges
Savines-le-Lac

Mairie de Réallon – La Place – 05160 Réallon
Tél. 04.92.44.23.93 – reallon.mairie@wanadoo.fr – <http://www.reallon.fr>

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Service administratif :

Ouverture au public de la Mairie : le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Service technique :

Les interventions du service technique pour les particuliers se feront les lundi et vendredi, sauf en cas d'urgence.

Directeur de publication : Jean-Louis GLEIZE

Conception, réalisation et impression : Mairie de Réallon

Rédaction : Jean-Louis GLEIZE, Conseillers Municipaux, Associations, Mairie de Réallon.

Photos : J-L FREMEAUX, A. GLEIZE, J-L GLEIZE, M. LEPREVOST, S. MEYER, Mairie de Réallon.